

*Déclarations de ministres***AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRELA LOI SUR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—RAPPORT
DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport, dans les deux langues officielles, du comité législatif sur le projet de loi C-65 qui tend à modifier la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et d'autres lois en conséquence.

COMITÉ DE SÉLECTION—15^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer le quinzième rapport du comité de sélection, dans les deux langues officielles.

[Français]

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE
PROJET DE LOI C-82

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, à titre de président du Comité législatif, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-82, Loi modifiant la Loi sur les revenus pétroliers et la Loi de l'impôt sur le revenu, sans modification, et ce dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.]

* * *

[Traduction]

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE
LOGEMENT**LA RÉVISION DES PROGRAMMES DE LOGEMENT—DÉCLARATION
DU MINISTRE DU TRAVAIL

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de pouvoir exposer cet après-midi à la Chambre les nouvelles initiatives résultant de la révision de la politique de logement de la SCHL. Elles visent à servir de modèles pour résoudre les problèmes de logement. Ce changement de cap est le résultat d'une révision et d'une concertation intensives avec les groupements intéressés, le secteur privé et les provinces.

Pour modifier les besoins et les priorités, les pouvoirs publics doivent réexaminer leurs politiques, même s'ils trouvent plus commode de maintenir l'état actuel des choses.

Les programmes de logement actuellement en vigueur ont réussi à accroître considérablement le stock immobilier à la disposition de pratiquement tous les Canadiens. En même temps, un grand nombre de ces programmes sont devenus extrêmement coûteux et même s'ils ont élargi les possibilités de logement des citoyens disposant d'un revenu moyen, ils n'ont pas fait grand-chose pour aider les économiquement faibles qui doivent compter sur le gouvernement pour se loger à bon marché.

Lorsque la responsabilité de la SCHL m'a été confiée, j'ai demandé que l'on révise les politiques en vigueur afin d'établir dans quelle mesure elles répondaient aux principaux besoins. Je tenais à ce que cet examen se fasse à la lumière de l'expérience de tous les Canadiens qui collaborent avec la

SCHL sur le plan de la construction et de la commercialisation, ou à titre de bénéficiaires ou encore, qui possèdent une expérience dans le domaine du logement social.

En janvier dernier, j'ai publié un document de consultation exposant les trois principaux défis qu'il nous fallait relever. Il s'agissait premièrement d'établir des objectifs clairs et précis pour les politiques et les programmes de logement fédéraux, deuxièmement d'établir clairement les priorités pour les dépenses fédérales en matière de logement et, troisièmement, de faire en sorte que les programmes nous permettent d'atteindre nos objectifs de façon rentable.

J'ai rencontré à maintes reprises les groupements s'intéressant aux logements sociaux et à la rénovation des maisons, les représentants du secteur immobilier et du secteur des prêts hypothécaires de même que les organismes qui défendent les intérêts des pauvres, des personnes âgées, des handicapés et des autochtones. Ils ont tous participé aux consultations, lesquelles étaient ouvertes à tous les groupes ou particuliers désireux d'y prendre part. Nous avons entendu bon nombre d'opinions et de points de vue différents. Je remercie ces divers groupes de leur contribution, du dévouement dont ils font preuve à l'égard du gouvernement et du problème des logements sociaux et du temps et des efforts qu'ils ont consacré aux consultations.

● (1530)

En même temps, nous avons participé à des entretiens intensifs avec les provinces. Si celles-ci et le gouvernement fédéral travaillent en collaboration et mettent leurs ressources en commun, nous pourrions supprimer le double emploi et un plus grand nombre de Canadiens profiteront des programmes établis.

Mon secrétaire parlementaire et moi-même nous sommes entretenus personnellement avec quelque 21 groupes s'occupant activement de logement. En octobre, mon personnel et des hauts fonctionnaires fédéraux se sont réunis avec une quinzaine de groupes. J'ai reçu plus de 300 réponses écrites, et notamment 50 mémoires et 250 lettres. En outre, l'an dernier, plus de 70 réunions fédérales-provinciales ont eu lieu pour discuter du logement, et notamment deux conférences des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du logement. Je me suis également entretenu avec mes homologues provinciaux et territoriaux.

En outre, j'ai tenu compte d'une étude sur les programmes fédéraux de logement menée par un groupe de travail constitué par mon collègue le vice-premier ministre (M. Nielsen). Les conclusions de cette étude rejoignent en grande partie les nôtres et nous en avons tenu compte dans la nouvelle politique. Les orientations en matière de logements sociaux dont je vais parler reposent sur les points qui ont fait l'objet d'un consensus lors de ces consultations. Les principaux changements portent sur le rapport entre les programmes de logements sociaux et les personnes qu'ils visent, ainsi que sur la participation des provinces et sur le rôle des logements coopératifs.

Premièrement, le gouvernement fédéral va offrir une nouvelle série de programmes de logements sociaux en vertu desquels nous aiderons les familles dans le besoin, c'est-à-dire toutes celles qui ne peuvent pas obtenir un logement abordable, convenable et satisfaisant sur le marché privé. Il y a un net progrès par rapport aux programmes précédents en vertu desquels seulement un tiers de tous les logements fournis allait